

Protection de la peau dans le secteur de la coiffure

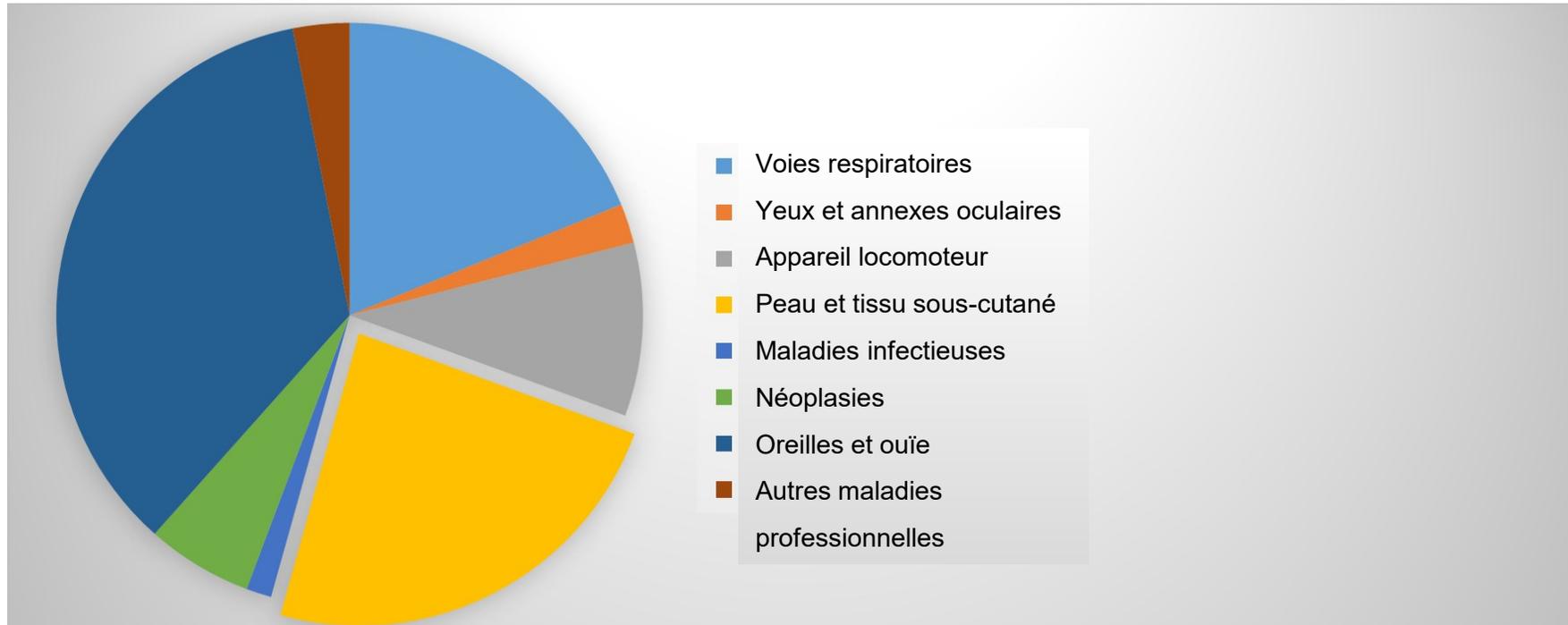


Journées de travail CFST 2017 / Simone Dell'Era, Suva

Programme

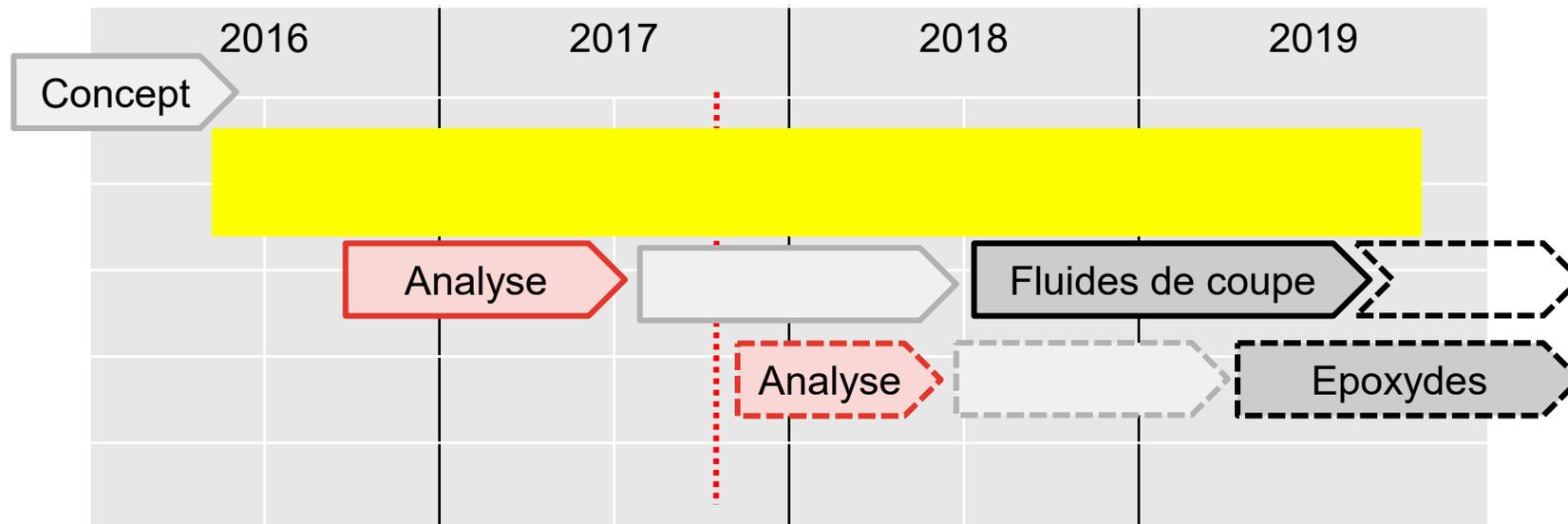
- Introduction
- Protection de la peau dans le secteur de la coiffure
- Campagne
 - Stratégie
 - Mesures et messages
 - Jalons de la campagne
 - Perspectives
- Exécution
 - Projet pilote «Catalyseur»
 - Activités Suva

Prévention des maladies professionnelles



- Protection de la peau, axe prioritaire de la stratégie de prévention des maladies professionnelles de la Suva

Initiatives pour la protection de la peau



Secteur de la coiffure: nombre de cas

- 35 décisions d'inaptitude (2015)
- env. 60 annonces de maladies professionnelles par an
- 31 % des coiffeuses ont déjà souffert d'un eczéma (étude ZH, 2011)
- Beaucoup de cas ne sont pas recensés



Causes des lésions cutanées chez les coiffeuses et coiffeurs

- Travaux en milieu humide
- Substances agressives
(p. ex. dans les produits de coloration)
- Substances chimiques sensibilisatrices
dans les produits de coiffure (allergies)
- Tensioactifs et shampooings



Message et mesures de protection



Les shampoings fréquents endommagent la peau.



Protégez vos mains en portant des gants!



Groupes cible

- Propriétaires et gérants de salons de coiffure
→ Décideurs
- Personnes en formation
- Coiffeuses et coiffeurs
(env. 30 000)



Jalons

- Activation de la page «coiffeurs» en mai 2017, suva.ch/coiffure
 - Cœur de l'information
 - Reportage présentant une coiffeuse concernée
 - Reportage au salon de coiffure
- Articles dans le journal et la newsletter de l'association Coiffure Suisse
- Sélection de gants pour coiffeurs sur Sapro

Jalons

➤ Hairfashion '17 le 22 mai 2017

- en partenariat avec l'association Coiffure Suisse
- >5000 participants
- Distribution de matériel d'information (3000 give-aways)
- Cibles: gérants et apprentis



Perspectives

- Campagne sur les réseaux sociaux
(automne 2017)
 - Reportages
 - Vidéos
- Mailing de rappel en 2018



Les gants tirent les cheveux lors des shampooings?

Faux! Des pros les ont testés.

Vous trouverez les résultats sur www.suva.ch/coiffure

Exécution (1)

- Exécution dans le cadre de l'essai pilote en cours («Catalyseur»)
- Déclaration des inspections cantonales du travail ICT au bureau d'annonce de la CFST ou à la Suva
- Exécution par la Suva (div. protection de la santé au poste de travail)

Exécution (2)

- En cas de décisions d'inaptitude (DIN) concernant les professionnels de la coiffure
- Autres contrôles et conseils ponctuels de la Suva dès 2018

Résumé

Objectif



Message



Exécution



www.suva.ch/coiffure

Des questions?

